

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2026

Numéro DÉLIBÉRATION.	OBJET	DÉCISION
800DE2001N01	Election du Maire	Adoptée
800DE2001N02	Détermination du nombre d'adjoints	Adoptée
800DE2601N03	Election des adjoints	Adoptée
800DE2601N04	Conseils communaux	Adoptée
800DE2601N05	Détermination du nombre de conseillers communaux par commune déléguée	Adoptée
800DE2601N06	Election des membres des conseils communaux	Adoptée
800DE2601N07	Election du maire délégué de la commune déléguée de Beauchêne	Adoptée
800DE2601N08	Election du maire délégué de la commune déléguée de Frênes	Adoptée
800DE2601N09	Election du maire délégué de la commune déléguée de Larchamp	Adoptée
800DE2601N10	Election du maire délégué de la commune déléguée de Saint Cornier des Landes	Adoptée
800DE2601N11	Election du maire délégué de la commune déléguée de Saint Jean des Bois	Adoptée
800DE2601N12	Election du maire délégué de la commune déléguée de Tincebray	Adoptée
800DE2601N13	Election du maire délégué de la commune déléguée dYvrandes	Adoptée
800DE2601N14	Détermination du nombre d'adjoints délégués	Adoptée
800DE2601N15	Election de l'Adjoint délégué Frênes	Adoptée
800DE2601N16	Election de l'Adjoint délégué Saint Cornier des Landes	Adoptée
800DE2601N17	Election des Adjoints délégués Tincebray	Adoptée
800DE2601N18	Indemnités de fonction des élus	Adoptée
800DE2601N19	Délégation de pouvoir au Maire	Adoptée
800DE2601N20	Charte de l' élu local	Adoptée

800DE2601N21	Règlement intérieur	Adoptée
800DE2601N22	Opposition transfert compétence Plan Local d'Urbanisme	Adoptée
800DE2601N23	Remboursement de frais de garde	Adoptée
800DE2601N24	Remboursement de frais de déplacement	Adoptée
800DE2601N25	Désignation membres Commission d'Appel d'Offres	Adoptée
800DE2601N26	Désignation représentants Collège A Camus	Adoptée
800DE2601N27	Désignation représentants OGEC Saint Rémi – St Joseph	Adoptée
800DE2601N28	Désignation d'un représentant à l'association Cinémascop	Adoptée
800DE2601N29	Désignation des représentants à la maison de retraite Les Epicéas	Adoptée
800DE2601N30	Désignation des représentants – Territoires énergie TE 61	Adoptée
800DE2601N31	Désignation des représentants au Syndicat de développement informatique - AGEDI	Adoptée
800DE2601N32	Désignation correspondant défense	Adoptée
800DE2601N33	Désignation correspondant sécurité routière	Adoptée
800DE2601N34	Taux d'imposition	Adoptée
800DE2601N35	Désignation CCAS	Adoptée
800DE2601N36	Désignation CCID	Adoptée

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDERIE Christophe	P	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

N° 800DE2001N01 – Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 32
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

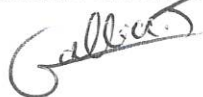
A obtenu :

M. Jérôme NURY 32 (trente-deux) voix

M. Jérôme Nury, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire. **Reçu le**

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER




02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

N° 800DE2001N02 – Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée que jusqu'au troisième renouvellement général des conseillers municipaux suivant la création de la commune nouvelle, le Conseil municipal comporte un nombre de sièges équivalent à celui prévu pour une commune appartenant à la strate de population immédiatement supérieure à celle de la commune nouvelle. Donc 33 conseillers municipaux pour Tinchebray Bocage.

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut désigner au maximum un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal soit 9 adjoints.

Les maires délégués sont adjoints de droit de la commune nouvelle. Ils ne sont pas comptabilisés dans les 30 %.

Il propose que chaque commune déléguée soit représentée dans l'exécutif.

Ces adjoints de Tinchebray Bocage seront complétés par des adjoints délégués. Dans certains conseils communaux, la règle des 30 % de l'effectif du conseil interdit la nomination d'adjoint délégué : d'où l'obligation d'octroyer des sièges d'adjoint de la commune nouvelle pour ces communes déléguées. C'est le cas, des petites communes, où le conseil communal ne sera composé que de 3 personnes, il n'est pas autorisé de nommer d'adjoint délégué dans ces communes.

Et pour maintenir un exécutif dans chaque commune déléguée, il faut donc nommer dans ces « petites communes » un adjoint de Tinchebray Bocage.

Dans un premier temps, il propose de fixer le nombre d'adjoints de la commune de Tinchebray Bocage à 9 avec la répartition suivante : 3 adjoints de Tinchebray, 1 adjoint de Beauchêne, 1 adjoint de Frênes, 1 adjoint de Larchamp, 1 adjoint de Saint Cornier des Landes, 1 adjoint de Saint Jean des Bois et 1 adjoint d'Yvrandes.

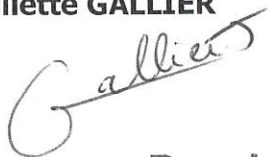
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'élire 9 adjoints.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelynne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N03 Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le Maire rappelle que la liste doit comporter 9 conseillers municipaux. Il laisse trois minutes pour déposer les listes. Une seule liste est déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 32
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

– Liste Christophe Lecordier : 32 (trente-deux)

La liste Christophe Lecordier ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Christophe Lecordier, Mme Isabelle Lorgeoux, M Samuel Mispelaere, Emilie Thomas, Christophe Gouasdon, Magalie Loivet, Nicolas Briard, Yveline Jarry et Pascal Simon.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N04 Conseils communaux

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle créée le 1er janvier 2015, est issue de la fusion de 7 communes. Il précise que selon l'article L 2113-12 : le Conseil municipal de la commune nouvelle peut décider, à la majorité des 2/3 de ses membres, la création, dans chaque commune déléguée ou d'une partie d'entre elles, d'un conseil de la commune déléguée où siègent des conseillers communaux.

Il propose le maintien des 7 conseils communaux qui seront composés d'un maire délégué et de conseillers communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide le maintien des conseils communaux de Beauchêne, Frênes, Larchamp, Saint Cornier des Landes, Saint Jean des Bois, Tinchebray et Yvrandes.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER



Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N05 Détermination du nombre de conseillers communaux par commune déléguée

Monsieur le Maire explique que l'article L 2113-12 précise que le Conseil municipal de la commune nouvelle fixe le nombre de conseillers communaux au sein de chaque conseil de la commune déléguée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le nombre de conseillers communaux par commune déléguée :

Beauchêne.....	3
Frênes.....	4
Larchamp.....	3
Saint Cornier des Landes....	4
Saint Jean des Bois.....	3
Tinchebray.....	13
Yvrandes	3

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER

Reçu le

02 AVR. 2026



Le Maire,
Jérôme NURY

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N06 - Election des membres des conseils communaux

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des conseillers communaux. Il cite l'article L 2113-12-2 qui précise que les conseillers communaux sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres. Selon l'article L 2121-21 le vote se fait à bulletin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder. Il propose de les désigner au scrutin public et de respecter l'engagement pris vis-à-vis de la population sur la répartition des conseillers municipaux dans chaque conseil communal, à savoir :

Beauchêne : Marie-Laure David- Pascal Simon - Edith Besnard

Frênes : Evelyne Groussard- Yveline Jarry - Éric Fauconnier – Estelle Desseaux

Larchamp : Jean-claude Planson – Magalie Loivet – Nicolas Daniel

Saint Cornier des Landes : Frédérique Roullier - Émilie Thomas – Jean-Charles Patry – Thierry Aubert

Saint Jean des Bois : Patrick Héron – Nadège Heuzé – Nicolas Briard

Tinchebray : Jérôme Nury - Isabelle Lorgeux - Christophe Lecordier — Benoît Rault - Patrick Hergault – Samuel Mispelaere- Louise Chrétien- Véronique Dumaine – Jean Havas – Juliette Gallier – Nadia Bonnel – Pascal Auvray – Thérèse Brard

Yvrandes : Brigitte Bizet – Christophe Gouasdon – Dominique Houel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le vote à scrutin public,
- Désigne les conseillers communaux par commune déléguée selon la présentation ci-dessus.

Reçu le

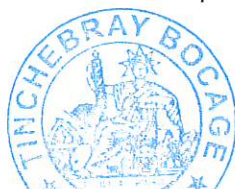
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

02 AVR. 2026

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER

Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N07 - Election du maire délégué de la commune déléguée de Beauchêne

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2113-11 précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué. Selon l'article L 2113-12-2, le maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 Code général des collectivités territoriales. L'élection se fait donc à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'assemblée procède au vote de chaque maire délégué.

Marie Laure David présente sa candidature pour le poste de maire délégué de la commune déléguée de Beauchêne.

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32
Nombre de suffrages exprimés.....32
Blanc..... 0
Majorité absolue.....17
Marie Laure David a obtenu..... 32 voix

Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

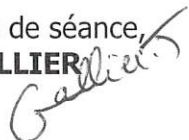
Marie Laure David est proclamée Maire délégué de la commune déléguée de Beauchêne.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N08 - Election du maire délégué de la commune déléguée de Frênes

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2113-11 précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué. Selon l'article L 2113-12-2, le maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 Code général des collectivités territoriales. L'élection se fait donc à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Evelyne Groussard présente sa candidature pour le poste de maire délégué de la commune déléguée de Frênes.

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32
Nombre de suffrages exprimés.....32
Blanc..... 0
Majorité absolue.....17
Evelyne Groussard a obtenu..... 32 voix

Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Evelyne Groussard est proclamée Maire délégué de la commune déléguée de Frênes.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N09 - Election du maire délégué de la commune déléguée de Larchamp

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2113-11 précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué. Selon l'article L 2113-12-2, le maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 Code général des collectivités territoriales. L'élection se fait donc à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Jean Claude Planson présente sa candidature pour le poste de maire délégué de la commune déléguée de Larchamp.

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

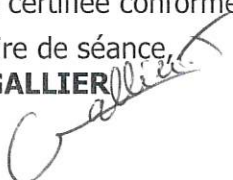
Nombre de votants.....32
Nombre de suffrages exprimés.....32
Blanc..... 0
Majorité absolue.....17
Jean-Claude Planson a obtenu..... 32 voix

Reçu le
02 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Jean-Claude Planson est proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Larchamp.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance
Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelynne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N10 - Election du maire délégué de la commune déléguée de Saint Cornier des Landes

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2113-11 précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué. Selon l'article L 2113-12-2, le maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 Code général des collectivités territoriales. L'élection se fait donc à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Frédérique Roullier présente sa candidature pour le poste de maire délégué de la commune déléguée de Saint Cornier des Landes.

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32
Nombre de suffrages exprimés.....32
Blanc..... 0
Majorité absolue.....17
Frédérique Roullier a obtenu..... 32 voix

Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

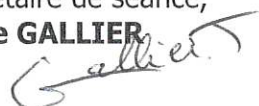
Frédérique Roullier est proclamée Maire délégué de la commune déléguée de Saint Cornier des Landes.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelynne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N11 - Election du maire délégué de la commune déléguée de Saint Jean des Bois

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2113-11 précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué. Selon l'article L 2113-12-2, le maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 Code général des collectivités territoriales. L'élection se fait donc à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Patrick Héron présente sa candidature pour le poste de maire délégué de la commune déléguée de Saint Jean des Bois

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32

Nombre de suffrages exprimés.....32

Blanc..... 0

Majorité absolue.....17

Patrick Héron a obtenu..... 32 voix

Reçu le

02 AVR. 2026

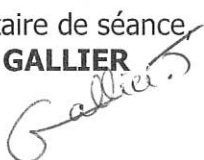
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Patrick Héron est proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Saint Jean des Bois.

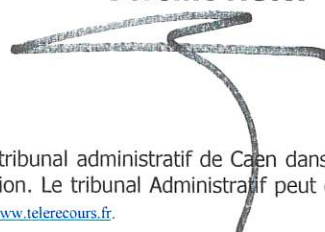
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance
Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 32
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N12 - Election du maire délégué de la commune déléguée de Tinchebray

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2113-11 précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué. Selon l'article L 2113-12-2, le maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 Code général des collectivités territoriales. L'élection se fait donc à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Jérôme Nury présente sa candidature pour le poste de maire délégué de la commune déléguée de Tinchebray

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....32
Nombre de suffrages exprimés.....32
Blanc..... 0
Majorité absolue.....17
Jérôme Nury a obtenu..... 32 voix

Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Jérôme Nury est proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDERIE Christophe	P	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N13 - Election du maire délégué de la commune déléguée d'Yvrandes

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2113-11 précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué. Selon l'article L 2113-12-2, le maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 Code général des collectivités territoriales. L'élection se fait donc à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Brigitte Bizet présente sa candidature pour le poste de maire délégué de la commune déléguée d'Yvrandes.

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....33
Nombre de suffrages exprimés.....33
Blanc..... 0
Majorité absolue.....17
Brigitte Bizet a obtenu..... 33 voix

Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Brigitte Bizet est proclamée Maire délégué de la commune déléguée d'Yvrandes.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N14 - Détermination du nombre d'adjoints délégués

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, l'article L 2113-14 précisant que le Conseil municipal peut désigner, parmi les conseillers communaux, un ou plusieurs adjoints au maire délégué. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des conseillers communaux. Le conseil communal de Tinchebray ayant 13 conseillers communaux, nous pouvons déterminer le nombre d'adjoint délégué pour Tinchebray à 3.

Sur les communes déléguées de Frênes et de Saint Cornier des Landes, composées chacune de 4 conseillers communaux peut être élu un adjoint délégué par commune.

Il propose de fixer le nombre d'adjoints délégués à 3 pour Tinchebray, 1 pour Frênes, 1 pour Saint Cornier des Landes, soit un total de 5.

Ces adjoints délégués compléteront les 9 adjoints élus précédemment au titre de Tinchebray Bocage.

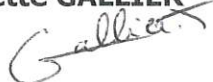
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Détermine le nombre d'adjoints délégués à 3 pour Tinchebray, 1 pour Frênes, 1 pour Saint Cornier des Landes soit 5 au total.

Reçu le

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER




SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N15 Election de l'Adjoint délégué Frênes

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints des communes déléguées au scrutin uninominal sur les communes de moins de 1 000 habitants : donc pour les communes de Frênes et de Saint Cornier des Landes.

Éric Fauconnier présente sa candidature pour la commune de Frênes.

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....33
Nombre de suffrages exprimés.....33
Blanc.....0
Majorité absolue.....17
Éric Fauconnier a obtenu 33 voix

Reçu le

02 AVR. 2026

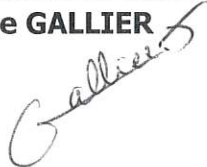
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Éric Fauconnier est proclamé adjoint délégué de la commune déléguée de Frênes.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDERIE Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Emilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N16 Election de l'Adjoint délégué Saint Cornier des Landes

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints des communes déléguées au scrutin uninominal sur les communes de moins de 1 000 habitants : donc pour les communes de Frênes et de Saint Cornier des Landes.

Jean Charles Patry présente sa candidature pour la commune de Saint Cornier des Landes. Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....33
Nombre de suffrages exprimés.....33
Blanc.....0
Majorité absolue.....17
Jean Charles Patry a obtenu 33 voix

Reçu le

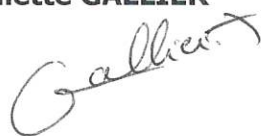
02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

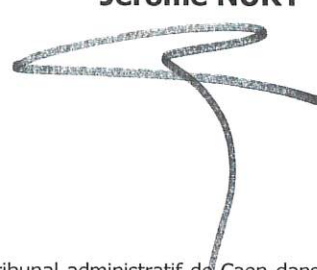
Jean Charles Patry est proclamé adjoint délégué de la commune déléguée de Saint Cornier des Landes.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N17 Election des Adjointes délégués Tinchebray

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints des communes Pour la commune déléguée de Tinchebray, commune de plus de 1 000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. L'écart entre chaque sexe ne peut pas être supérieur à un.

Benoît Rault – Louise Chrétien et Patrick Hergault présentent leur candidature.
Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....33

Nombre de suffrages exprimés.....33

Blanc.....0

Majorité absolue.....17

La liste Benoît Rault – Louise Chrétien et Patrick Hergault a obtenu 33 voix

Reçu le

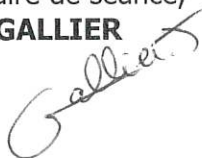
02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Benoît Rault – Louise Chrétien et Patrick Hergault sont proclamés adjoints délégués de la commune déléguée de Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N18 Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal doit fixer le taux des indemnités de fonction des élus.

Il expose que le maire bénéficie à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Il précise que le taux alloué au maire est de 58.3 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Les adjoints de Tinchebray et de St Cornier des Landes, élus au titre de Tinchebray Bocage auront des fonctions transversales : ils auront des missions sur l'ensemble des communes déléguées. Il propose de leur verser une indemnité au taux de 17 % de l'indice terminal.

Il propose également de fixer une indemnité aux adjoints délégués de Tinchebray au taux de 17 % de l'indice terminal.

Les maires délégués bénéficient aussi au taux maximum. Mais toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire délégué et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Les indemnités des maires délégués des communes de Beauchêne, Larchamp, Saint Jean des Bois et Yvrandes seront au même taux de 17 %.

Pour les maires délégués de Frênes et de Saint Cornier des Landes, dont la population est plus importante, il propose de fixer le taux à 20.50 %.

Pour les adjoints, élus au titre de Tinchebray Bocage, sur les communes déléguées de Beauchêne, Saint Jean des Bois, Yvrandes, Larchamp, ainsi que les adjoints délégués des communes de Frênes et Saint Cornier des Landes, il propose de fixer le taux de leur indemnité à 6.60 %. Et pour les conseillers délégués de l'ensemble des communes déléguées, un taux de 4.60 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Dit que le montant de l'indemnité de fonction du maire de Tinchebray Bocage est au taux de 58.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Fixe le montant de l'indemnité de fonction des adjoints de Tinchebray (élus au titre de Tinchebray Bocage), les élus comme adjoints délégués de Tinchebray et l'adjointe de Saint

Cornier des Landes (élue au titre de Tinchebray Bocage) au taux de 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

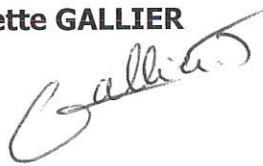
- Fixe le montant de l'indemnité de fonction des maires délégués à leur demande au taux de 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les maires délégués de Beauchêne, Saint Jean des Bois, Larchamp et Yvrandes et de 20.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les maires délégués de Frênes et de Saint Cornier des Landes,
- Fixe le montant de l'indemnité de fonction des adjoints (élus au titre de Tinchebray Bocage ou adjoints délégués) des communes de Beauchêne, Saint Jean des Bois, Yvrandes, Larchamp, Frênes et l'adjoint délégué de Saint Cornier des Landes au taux de 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Fixe le montant de l'indemnité de fonction des conseillers délégués à 4.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER



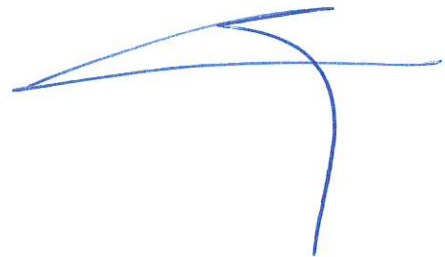
Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelynne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDERIE Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N19 Délégation de pouvoir au Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui précise les délégations que le Conseil municipal peut donner au Maire pour la durée de son mandat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de donner, à Monsieur le Maire, délégation pour l'ensemble des pouvoirs pouvant être délégués au Maire, à savoir :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- 2) Fixer, **dans la limite de 15 000 €**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3) Procéder à la réalisation des emprunts inférieurs à un million d'euros destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 6) Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- 7) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9) Accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- 11) Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 12) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 13) Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15) Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code **dans la limite du budget et jusqu'à 400 000 €.**
- 16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et d'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Tinchebray, à intenter toute les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'un assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel à garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.
- 17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 50 000 €.**
- 18) Donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 19) Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 20) Réaliser les lignes de trésorerie inférieures à 1 million d'euros.
- 21) Exercer au nom de la commune et **dans la limite de 400 000 €** le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.
- 22) Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme.
- 23) Prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 25) D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26) De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 27) De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28) D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- 30) D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur **à 100 €** en conformité avec le décret n°2023-523

du 29 juin 2023 qui précise aussi les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

- 31) D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

- Donne délégation à Monsieur le Maire, pour ester en justice.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDERIE Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N20 Chartre élu local

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du Conseil municipal, le Maire doit donner lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

- Prend acte du contenu de la charte de l'élu local.

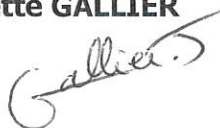
Reçu le

02 AVR. 2026

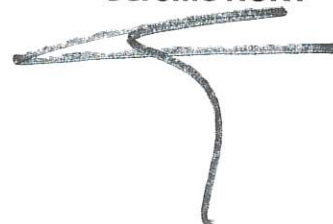
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N21 Règlement intérieur

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CGCT prévoit dans son article 2121-8 que les communes de plus de 3 500 habitants doivent adopter un règlement intérieur. Ce règlement doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du conseil. Le règlement intérieur a pour vocation de fixer, lorsque les lois et règlements ne les ont pas prévues, les conditions de fonctionnement du Conseil municipal, qui dispose en la matière d'une grande autonomie, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur doit impérativement fixer :

- ⇒ Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire (art. L.2312-1),
- ⇒ Les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (art. L.2121-12)
- ⇒ Les règles de présentation et d'examen, ainsi que la fréquence des questions orales (art. L.2121-19)
- ⇒ Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune (art. L.2121-27-1).

Le règlement intérieur peut porter sur d'autres points comme :

- les modalités de consultation des pièces qui doivent être annexées à la convocation à la séance du Conseil municipal,
- les modalités de consultation des personnes dont l'avis peut être jugé utile par le Conseil municipal avant qu'il ne se prononce sur une question,
- les conditions de l'enregistrement par procédé audio-visuel des séances du Conseil municipal,
- dispositions concernant les modalités de présentation des comptes rendus et des procès-verbaux des séances,
- l'effectif minimum composant les groupes d'élus,
- la possibilité de débat entre le public et l'assemblée sur les affaires de la commune n'ayant aucun caractère obligatoire et ne pouvant donner lieu à prise de décision

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Adopte son règlement intérieur d'assemblée

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N22 Opposition transfert compétence Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes ne dispose pas de la compétence PLU et cartes communales. Il explique que la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et en Urbanisme Rénové) prévoyait le transfert automatique de cette compétence au 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. En 2017, la commune de Tinchebray Bocage et plusieurs autres communes de la Communauté de communes ont adopté une délibération pour s'y opposer. Ainsi la compétence est restée communale.

Cette même loi prévoit également que pour les Communautés de communes qui n'ont pas pris cette compétence, ce transfert est automatique au premier jour de l'année suivant l'élection du Président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement des conseils municipaux. Ce transfert peut être bloqué dès lors que 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent (mêmes conditions qu'en 2017).

La commune de Tinchebray Bocage disposant d'un PLU et de cartes communales, Monsieur le Maire propose de confirmer les délibérations prises en 2017 et en 2021 et donc de conserver cette compétence communale pour gérer les questions d'urbanisme au plus près du territoire et de ses habitants.

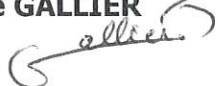
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- S'oppose au transfert de la compétence PLU de la commune de Tinchebray Bocage à la Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco,
- Notifie cette décision à la Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



02 AVR. 2026

Le Maire
Jérôme NURY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N23 Remboursement de frais de garde

Monsieur le Maire précise que le Code Général des Collectivités territoriales prévoit, dans son article L 2123-18-2 modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, que les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier d'un remboursement par la commune des frais de garde d'enfants qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions suivantes (article L 2123-1) :

- 1° Aux séances plénières de ce conseil ;
- 2° Aux réunions de commissions dont il est membre et instituées par une délibération du conseil municipal ;
- 3° Aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune ;
- 3° bis Aux réunions organisées par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, par le département ou par la région, lorsqu'il a été désigné pour y représenter la commune ;
- 4° Aux réunions des assemblées, des bureaux et des commissions spécialisées des organismes nationaux où il a été désigné ou élu pour représenter des collectivités territoriales ou des établissements publics en relevant ;
- 5° Aux fêtes légales mentionnées aux 4°, 7° et 10° de l'article L. 3133-1 du code du travail et aux commémorations, fêtes et journées nationales instituées par décret ;
- 6° Aux missions accomplies dans le cadre d'un mandat spécial.
- 7° Toutes autres réunions liées à l'exercice du mandat

Ce remboursement ne peut pas excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le remboursement à l'ensemble des élus de Tinchebray Bocage des frais de garde d'enfants qu'ils ont engagés en raison de leur participation à des réunions mentionnées à l'article L 2123-1,
- Dit que ce remboursement se fera sur la base du montant horaire du salaire minimum de croissance,
- Dit que le remboursement se fera sur présentation d'un état de frais,
- Dit que les crédits seront ouverts au budget.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER


Reçu le

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N24 Remboursement de frais de déplacement

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales prévoit, dans son article L 2123-18-1 que les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci, c'est-à-dire en dehors de Tinchebray Bocage. Depuis la loi de 2019, cette possibilité est offerte à tous les élus y compris les maires et adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement à l'ensemble des élus de Tinchebray Bocage des frais de déplacement occasionnés lors de réunions se déroulant dans une autre commune que la leur.
- Dit que le remboursement se fera sur présentation d'un état de frais (précisant son identité, son lieu de réunion, les jours de déplacement, le nombre de kilomètres) auquel devra être joint les factures acquittées,
- Dit que le tarif de remboursement se fera sur les mêmes bases des remboursements des agents de la fonction publique territoriale,
- Dit que les crédits seront ouverts au budget.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER

Reçu le

02 AVR. 2026

Le Maire,
Jérôme NURY

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDERIE Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N25 Désignation membres Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire indique que l'exécution des compétences et la réalisation des projets requièrent la mise en œuvre de procédures d'achat par mise en concurrence qui nécessitent la constitution d'une commission élue par les membres du Conseil municipal.

Cette élection peut avoir lieu pour chaque opération. La commission peut être également constituée pour la durée du mandat quels que soient les dossiers à traiter.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, selon l'article L 1411-5 du CGCT, cette instance est formée du maire ou son représentant, président et de 5 membres du Conseil municipal élus en son sein avec leurs suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose les noms des candidats suivants :

Titulaires	Suppléants
Benoît RAULT	Jean-Charles PATRY
Pascal AUVRAY	Edith BESNARD
Evelyne GROUSSARD	Brigitte BIZET
Patrick HERON	Jean-Claude PLANSON
Véronique DUMAINE	Christophe GOUASDON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Benoît Rault, Pascal Auvray, Evelyne Groussard, Patrick Héron, Véronique Dumaine commissaires titulaires,
- Désigne Jean-Charles Patry, Edith Besnard, Brigitte Bizet, Jean-Claude Planson et Christophe Gouasdon commissaires suppléants.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER

Gallier



SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN
Le Maire
Jérôme NURY

[Signature]

Reçu le
02 AVR. 2026

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N26 Désignation représentants Collège A Camus

Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon l'article D 422-12 du code de l'éducation nationale, il y a lieu de désigner trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège. Au prochain Conseil communautaire, le représentant de la Communauté de communes sera désigné. Elle précise que ce n'est pas obligatoirement un conseiller municipal.

Il propose de désigner Evelyne Groussard et Isabelle Lorgeux pour représenter la commune.

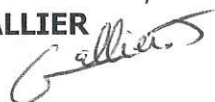
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Evelyne Groussard et Isabelle Lorgeux, représentantes de la commune nouvelle au conseil d'administration du collège Albert Camus.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



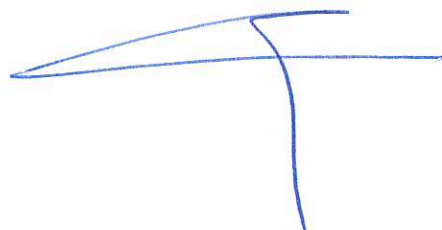
Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N27 Désignation représentants OGEC Saint Rémi - St Joseph

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Il propose de nommer Isabelle Lorgeoux, titulaire et Samuel Mispelaere, suppléant pour représenter la commune auprès de l'OGEC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Isabelle Lorgeoux, titulaire et Samuel Mispelaere, suppléant pour représenter la commune auprès de l'OGEC Saint Rémi Saint Joseph.

Ainsi fait et délibéré,

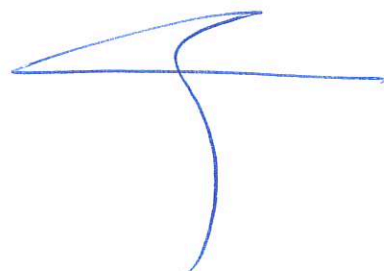
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER



Le Maire,
Jérôme NURY



Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N28 Désignation d'un représentant à l'association Cinémascop

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal pour représenter la commune auprès de l'association Cinémascop.

Il propose de désigner Isabelle Lorgeux pour représenter la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

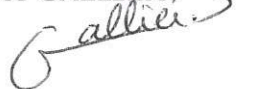
- Désigne Isabelle Lorgeux, représentante à l'association Cinémascop.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER



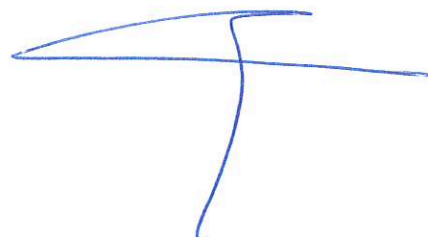
Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Emilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N29 Désignation des représentants à la maison de retraite Les Epicéas

Monsieur le Maire indique que selon l'article L 315-10 du code de l'action sociale, le conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux locaux comprend :

1° Des représentants de la ou des collectivités territoriales de rattachement ou de leurs groupements ;

2° Un représentant de la collectivité territoriale d'implantation si elle n'est pas représentée au titre du 1 ;

Il y a lieu de désigner deux membres du Conseil municipal. Il propose de désigner Evelyne Groussard et Thérèse Brard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Évelyne Groussard et Thérèse Brard, représentantes de la commune au conseil d'administration de la maison de retraite « Les Epicéas ».

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDERIE Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N30 Désignation des représentants - Territoires énergie TE 61

Monsieur le Maire précise que Le Te61 est un syndicat mixte fermé, toutes les communes de l'Orne y sont adhérentes

Il précise qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la collectivité à la commission locale à laquelle appartient la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-7 – L. 5211-8 et L.5711-1;

Vu les statuts du Territoire d'énergie Orne ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Sont candidats : Jérôme Nury comme titulaire et Benoît Rault comme suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Désigne Jérôme Nury, comme délégué titulaire auprès du syndicat du Territoire d'Energie Orne,
- Désigne Benoît Rault, comme délégué suppléant auprès du syndicat du Territoire d'Energie Orne.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER

17 AVR. 2026

Le Maire,
Jérôme NURY

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDERIE Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N31 Désignation des représentants au Syndicat de développement informatique - AGEDI

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de nommer une personne pour représenter la commune auprès du syndicat A.GE.DI. Le rôle des représentants est de donner un avis sur les orientations prises par l'A.GE.DI et formuler des vœux pour l'amélioration des logiciels conçus pour les collectivités territoriales.

Il propose de le désigner et Edith Besnard.

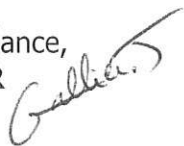
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Jérôme Nury comme représentant titulaire de la collectivité à l'Assemblée spéciale du groupement intercommunal,
- Nomme Edith Besnard, suppléante.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



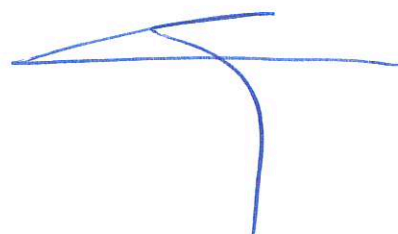
Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N32 Désignation correspondant défense

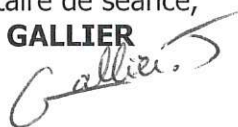
Monsieur le Maire qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense pour assurer le relais avec les services de la défense nationale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Jean-claude Planson comme correspondant défense.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N33 Désignation correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire explique que conformément à la charte de partenariat signée le 22 novembre 2005 entre l'AMF et l'Etat, le Conseil municipal de Tinchebray Bocage devra désigner un correspondant sécurité routière.

Alain Chanat a été correspondant sécurité routière pendant de longues années sur la commune et ce cadre, il mettait en place des opérations pour sensibiliser la population à la sécurité routière.

Le Maire propose de nommer Samuel Mispeleare comme correspondant à la sécurité routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Samuel Mispeleare, correspondant sécurité routière.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance

Juliette GALLIER

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean- Charles	P	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Emilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N34 Taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2026 à l'identique de ceux votés en 2025.

Foncier bâti 36.75 %
Foncier non bâti 16.87 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Taxe d'habitation 9,96 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les taux d'imposition en 2026 à l'identique à ceux de 2025 :

Taux d'habitation : 9.96 %
Taux Foncier Bâti : 36.75 %
Taux Foncier Non Bâti : 16.87 %

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER

Reçu le

17 AVR. 2026



Le Maire,

Jérôme NURY

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	4 289 982	36,75	115,41	4 362 000	1 603 035	36,75	1 603 035
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	613 723	16,87	109,46	619 000	104 425	16,87	104 425
Taxe d'habitation (TH)	416 803	9,96	45,33	413 100	41 145	9,96	41 145
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Total 1 748 605

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		1 748 605

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		36,75		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	1 748 605	=	16,87		
Taxe d'habitation (TH)	1 748 605		9,96		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	53 152			135 365	0	-46 856	- 728 159	- 586 498

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
1 748 605		- 586 498		1 162 107

À ALENCON

Le 17 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
CATHERINE LEGENDRE

Le

Pour la Commune,



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N35 Désignation CCAS

Monsieur le Maire rappelle que l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du CCAS est composé au maximum de 8 membres élus par le Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire issus des associations familiales UDAF, handicapés, retraités, insertion, exclusion...

La première moitié du Conseil d'Administration composée de membres du Conseil municipal est élue au scrutin de liste et à la proportionnelle.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

ELUS	
Marie-Laure DAVID	Beauchêne
Édith BESNARD	Beauchêne
Nadia BONNEL	Tinchebray
Magalie LOIVET	Larchamp
Thérèse BRARD	Tinchebray
Frédérique ROULLIER	Saint Cornier des Landes
Yveline JARRY	Frênes
Émilie THOMAS	Saint Cornier des Landes

Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Marie-Laure DAVID, Edith BESNARD, Nadia BONNEL, Magalie LOIVET, Thérèse BRARD, Frédérique ROULLIER, Yveline JARRY, Emilie THOMAS, membres du Centre Communal d'Action Sociale de Tinchebray Bocage.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER

Gallier



Le Maire,
Jérôme NURY

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 32
Votants 33
Date de convocation 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	P
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	P	HAVAS Jean	A	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	P
HOUEL Dominique	P	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	P	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	P	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Jean Havas à Louise Chrétien

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2601N36 Désignation CCID

Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal doit dresser une liste de contribuables en nombre double remplissant certaines conditions : avoir au moins 18 ans - être français ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne - jouir de ses droits civils - être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune - être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat de Conseil municipal. Pour les communes de plus de 2 000 habitants, la liste doit comporter seize noms pour les commissaires titulaires, et seize noms pour les commissaires suppléants.

Le Directeur des services fiscaux retiendra ensuite 8 commissaires titulaires sur les 16 proposés et 8 commissaires suppléants sur les 16 proposés. Madame le Maire présente les noms de 16 contribuables titulaires et les 16 suppléants qui seront proposés au Directeur des services fiscaux de l'Orne.

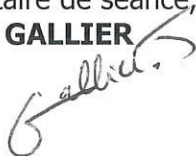
TITULAIRES	Commune déléguée	SUPPLEANTS	Commune déléguée
Pierre LETEINTURIER	Tinchebray	Christophe LECORDIER	Tinchebray
Dominique DURAND	Tinchebray	Isabelle LORGEUX	Tinchebray
Thérèse LEPILEUR	Frênes	Evelyne GROUSSARD	Frênes
Yveline JARRY	Frênes	Jean-Charles PATRY	St Cornier des Landes
Pascal AUVRAY	Tinchebray	Catherine AUMONT	St Cornier des Landes
Roland BERTHOUT	St Cornier des Landes	Rémy DUBOIS	St Cornier des Landes
Hervé LOIVET	Larchamp	Claude JULIENNE	Tinchebray

Daniel DECOSSE	Tinchebray	Michel ROUILLET	Beauchêne
Jérémy GUENARD	Larchamp	Odile RENAULT	St Jean des Bois
Jacques BESNARD	Beauchêne	Yves AUMONT	St Jean des Bois
Mireille LETEINTURIER	St Jean des Bois	Nicolas DANIEL	Larchamp
Chantal PRUNIER	St Jean des Bois	Christophe DEZERT	Yvrandes
Hervé DURAND	Yvrandes	Dominique HOUEL	Yvrandes
Hubert MILLET	Yvrandes	Dominique MAUPAS	Yvrandes
Roger CHANCEREL	Tinchebray	Claude GALLIER	Le Ménil Ciboult
Marie-Ange DESVAUX	Tinchebray	Gilles LEMARECHAL	Frênes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Désigne les membres de la commission des impôts directs.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

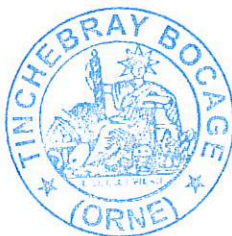
La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



Reçu le

17 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTAN



Le Maire,
Jérôme NURY

